

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2019

N°2019-05-11

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 37  
Conseillers votants : 39

Dont pouvoirs : 2

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an **2019** et le **3 OCTOBRE** à **19 heures**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Berneuil, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**BAIGNES** : M. Gérard DELÉTOILE, M. Pierre BAUDET, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme SWISTECK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDÉON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - **ÉTRIAC** : M. MASSÉ Bernard - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTECK Florence (Barbezieux) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux).

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale (Berneuil) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme MONTAUT Martine (Ladiville) - M. PETIT Bernard (Oriolles) - Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme IDIER Chantal (Angeduc) - M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux) - M. ELION Jean-Pierre (Brie sous Barbezieux), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. DUBROCA Allain (Saint-Palais du Né).

**N° 11 - Objet : Délégation de la gestion du logiciel Taxe de séjour à l'Office de tourisme de Pôle du Sud Charente**

**Rapporteur :** Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Considérant qu'une consultation groupée pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour a été organisée par Charentes Tourisme à l'initiative de plusieurs territoires de Charente et de Charente Maritime (Sud Charente, La Rochefoucauld Portes du Périgord, PETR Ruffécois, Haute Saintonge, Jonzac),

Considérant que la consultation avait pour objectif l'identification d'un outil permettant d'optimiser les processus de perception de la taxe de séjour collectée sur les territoires afin d'augmenter les recettes,

Considérant par ailleurs qu'une plateforme de télédéclaration Taxe de séjour permettrait :

- La maîtrise voire la réduction des coûts de la collecte (personnel, affranchissements, reprographie, etc.)
- L'augmentation du produit de la collecte en facilitant pour l'hébergeur le processus organisationnel lié à la déclaration et au paiement de la taxe de séjour
- La diminution des délais de déclaration et de paiement grâce à la systématisation et l'automatisation des invitations et des relances

Considérant qu'à la suite de cette consultation, quatre fournisseurs ont transmis leur proposition : Nouveaux Territoires, 3D Ouest, Aloa Consonance Web et Sistec,

Considérant que tous les territoires concernés par le projet d'achat du logiciel ont identifié à l'unanimité la solution proposée par 3D Ouest comme étant la plus pertinente, efficace et adaptée aux besoins des territoires ainsi qu'au budget prévisionnel fléché pour cette action (4 000 €),

Considérant qu'il est proposé de mutualiser l'outil à l'échelle du Sud Charente afin de réduire le coût d'acquisition du logiciel (réduction de moitié des coûts d'acquisition, de formation et de maintenance) et conformément au travail d'harmonisation de la collecte de la taxe de séjour initié depuis plusieurs années avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne (LTD),

Considérant que dans la perspective d'une acquisition groupée d'un logiciel multi structure pour la taxe de séjour, il est proposé que l'Office de Tourisme de Pôle du Sud Charente (OTP) soit gestionnaire de l'outil,

Considérant que dans le cadre du dispositif « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » (NOTT), la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le territoire Sud Charente dans ses actions d'amélioration d'organisation générale de la filière tourisme et que dans ce cadre, le déploiement mutualisé de cette action permettrait à chacune des deux Communautés de Communes (4B et LTD) de bénéficier d'une aide de 50% sur l'achat du logiciel,

Considérant qu'en outre, une remise de 15% supplémentaire serait accordée par la société 3D Ouest dans le cadre de la commande groupée à l'échelle de Charentes Tourisme,

Considérant le montage financier prévisionnel de l'opération suivant :

Gestion	1 logiciel "multi structure" géré par l'OT Sud Charente
Coût acquisition	13 110,00 €
Remise commande groupée Charentes Tourisme (15%)	1 966,50 €
Coût après remise	11 143,50 €
Subvention NOTT (50%)	5 571,75 €
Coût après subvention NOTT	5 571,75 €
Coût acquisition par EPCI	2 785,88 €
Crédits inscrits au BP 2019	4 000,00 €

Considérant qu'in fine, le coût d'acquisition de la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour serait de 2 785.88 € HT par Communauté de Communes,

Considérant qu'une délibération similaire sera soumise au vote du conseil communautaire de la CdC Lavalette Tude Dronne au cours de ce 3<sup>ème</sup> trimestre 2019,

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- valide l'acquisition du logiciel « multi-structure » de taxe de séjour conformément au montant indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- délègue la gestion complète de cette plateforme à l'OTP ;
- autorise le reversement de la somme de 2 785.88 € à l'OTP au titre de la participation de la CdC4B au frais d'acquisition du logiciel de taxe de séjour ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le 04 OCT. 2019  
Publié ou notifié le : 04 OCT. 2019  
Touvérac, le 04 OCT. 2019

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 4 octobre 2019  
le Président,  
Jacques CHABOT.

